

**Assemblée Générale Mixte du 2 mai 2024**  
**Tableau de synthèse de l'utilisation des délégations financières**

Nature de la délégation/autorisation	Date de l'AG	Durée/date d'expiration de la délégation/ autorisation	Montant autorisé	Utilisations au cours des exercices précédents	Utilisations au cours de l'exercice clos le 31/12/2023	Montant résiduel au 31/12/2023
Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes	08-juin-22 (19 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (7 août 2024)	10 000 000 €	Néant	Néant	10 000 000 €
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec maintien du droit préférentiel de souscription	08-juin-22 (20 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (7 août 2024)	12 500 000 € (soit 9 469 696 actions) * 40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)	Néant	Néant	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augmentation de capital)* 40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par offre au public (à l'exclusion des offres visées au 1 de l'article L.411-2 du Code monétaire et financier) et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange	08-juin-22 (21 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (7 août 2024)	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augm. de capital) (soit 9 469 696 actions) * 40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)	Néant	Néant	12 500 000 € (montant nominal maximal de l'augmentation de capital)* 40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)
Émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital et/ou donnant droit à l'attribution de titres de créance avec suppression du droit préférentiel de souscription par une offre visée au 1 de l'article L411-2 du Code monétaire et financier	08-juin-22 (22 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (7 août 2024)	12 500 000 € (soit 9 469 696 actions) * 40 000 000 € (montant nominal maximal des titres de créance)  Le montant nominal global des actions ordinaires est en outre limité à 20% du capital par an	Néant	à hauteur de 4 739 778,12 € (montant nominal maximum de l'augmentation de capital de 15 081 112,20 € - titres de créances)	7 760 221,88 € (montant nominal maximal de l'augmentation de capital)* 24 918 887,80 € (montant nominal maximal des titres de créance)  Le montant nominal global des actions ordinaires est en outre limité à 20% du capital par an
Augmentation du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital	07-juin-23 (16 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (6 août 2025)	Limite de 10% du capital social en date de l'AG (soit 4 824 256 €)	Néant	Néant	4 824 256,00 €
Émission d'actions ou de valeurs mobilières avec suppression de droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un Plan d'Épargne d'Entreprise en application des articles L. 3332-18 et suivants du code du travail	08-juin-22 (24 <sup>ème</sup> résolution)	26 mois (7 août 2024)	3 % du capital atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de l'augmentation *	Néant	Néant	3 % du capital atteint lors de la décision du Conseil de réalisation de l'augmentation
Attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)	09-juin-21 (15 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (8 août 2024)	3 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 (soit 1 096 521 actions)	Néant	Néant	3 % du capital social (soit 1 096 421 actions sur la base du capital au jour de l'AG)
Attribution d'actions gratuites aux membres du personnel salarié et aux mandataires sociaux de la société	09-juin-21 (16 <sup>ème</sup> résolution)	38 mois (8 août 2024)	3 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 (soit 1 096 421 actions)	110 000	91 545	2,45 % du capital social au jour de l'Assemblée Générale du 9 juin 2021 (soit 894 876 actions)

\* Limite globale des autorisations : L'Assemblée Générale du 8 juin 2022 (25<sup>ème</sup> résolution) a fixé le nombre maximum d'actions pouvant être émises dans le cadre de ces délégations à 18 181 818 actions (soit 24 000 000 €).

